

définitivement de la politique après la révolution de 1830.

Sa retraite fut exempte des tristes tentations de l'isolement et des jugements téméraires de l'ambition déçue. Elle fut le repos de l'homme public au cœur reconnaissant, non l'attitude hostile et calculée de l'homme de parti frappé dans son orgueil. M. Becquey trouva cette existence qui jouit de la conscience, de l'usage qu'il avait fait de la puissance, et réalisa l'*otium cum dignitate* de Cicéron.

Par un privilège bien rare et bien précieux pour son caractère, ses anciens collaborateurs des ponts et chaussées, parmi lesquels figuraient le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, M. Legrand, des députés de la Haute-Marne, vinrent fréquemment le chercher dans sa retraite et entretenir en lui cette influence de l'homme sage qui survit aux disgrâces de l'homme public. M. Becquey ne s'endormit pas, malgré l'éloignement des affaires et le poids de sa vieillesse, dans l'indifférence pour le département dont il avait été le mandataire. La grande question d'alors, celle de rallier, par un canal d'abord, par un chemin de fer ensuite, la Saône à la Marne, fut l'objet des préoccupations constantes et de la sollicitude active de ses derniers jours. Il profita du crédit dont il jouissait encore au ministère des travaux publics pour plaider avec chaleur la cause de notre industrie menacée, il employa sa dernière énergie à éveiller l'attention de l'autorité supérieure contre les obstacles que des passions rivales et jalouses ne cessaient d'opposer aux démarches infatigables et aux sollicitations persévérantes de nos députés; et lorsque la loi du 21 juin 1846, qui trancha la question en décrétant l'exécution d'un rail-way de Saint-Dizier à Gray, se débattait à la Chambre élective, il tenait à se faire rendre compte, sans retard du résultat de chaque séance. C'est ainsi que cette âme forte et calme témoignait sa reconnaissance pour un département qui, selon son expression, *l'avait comblé de confiance*; c'est en pensant sans cesse à ses progrès, à son développement, qu'elle attendait sa dernière heure, et c'est sans trouble qu'elle l'a vue arriver, se disant au terme d'une vie presque séculaire, ces paroles de l'homme de bien : *Personne ne me maudit; plusieurs béniront ma mémoire.*

G.-D. DE FRAVILLE.

Le Châtelet et ses environs.

(18^e Article.)

Médailles romaines trouvées au Châtelet.

J'ai dit par quels motifs je n'entrerai point dans la description des médailles romaines. Je me contenterai de les énumérer, selon qu'elles sont en or, en argent ou billon, en bronze grand, moyen ou petit.

Tenant à conserver entre elles, autant que possible, les proportions numériques dans lesquelles elles ont été trouvées, je dois éviter de les chercher dans les collections où elles ne sont entrées qu'au choix de l'amateur, et, par conséquent, ne comprendre dans cette énumération que celles dont parle Grignon et celles du médaillier de M. Phulpin.

Les consulaires, ainsi que nous allons le voir, résistant à la classification chronologique, je vais commencer par les indiquer séparément.

Sur quatre qu'a trouvées Grignon (1), il n'en désigne que deux qui sont REGVLVS LVCIUS LIVINIVS et MARCVS SCAVRVS AEDILIS CURT. Comme toutes les consulaires, ce sont des *deniers* d'argent : les deux autres sont fourrées.

J'en ai reconnu cinquante et quelques-unes dans le médaillier de M. Phulpin. Plusieurs sont illisibles, et les autres offrent les noms suivants : III. VIR. VAL. V. ACILIVS ; revers SALVSIS, belle tête de femme. — AHENOBARbus ; revers : CN. DOMITIVS IMP., trophée sur une proue de navire. — Q. CASSIVS, aigle portant la foudre entre le *Lituus* et l'*Hydria*. — C. F. C. CLODI., tête de femme ; rev. VESTALIS, vierge sur la chaise curule. — P. CLODIUS M. F., le croissant lunaire entre trois étoiles ; de l'autre côté, tête couronnée de rayons. — C. CONSIDI ; sur l'autre face A (2), au bas d'une tête fort belle. — EGIV, au-dessous de trois enseignes militaires ; rev. III. VIR. R. P. C., au-dessous d'une trirème. — L. FVRI. C. N. F. ; sur l'autre côté D séparée de AR par une tête de femme. — HISPAN, tête avec voile tombant en arrière ; rev. figure sénatoriale, ayant devant elle la lettre A séparée par un trait perpendiculaire du mot ARIN, et derrière elle comme un faisceau de hastes avec les lettres NS ; à l'exergue : POSTAF. — L. IVLI, char triomphal ; de l'autre côté, tête casquée. — M. IVNI, sont deux cavaliers, la lance en arrêt ; à l'exergue, ROMA ; sur l'autre face, tête casquée. — C. MEMMI. C. F., tête imberbe, couronnée de chêne ; rev., captif au pied d'un trophée, entre ces mots IMPERATOR et CA.... IIVS. —

(1) Bull. des fouilles, p. 156 et 159.

(2) Appolonie, où elle fut frappée en l'an de Rome 705 48 ans avant J.-C. (Revue numismatique, 1839, p. 464).

C. NORBANVS, tête couronnée ; trois instruments du culte. — POMPEI. Q. RVFVS, au-dessus d'une proue ; rev. une proue, et, en exergue, POMPEI. RVF. — RVFVS. III. VIR., tête juvénile. — SABIN. tête remarquablement allongée ; rev. deux hommes qui enlèvent chacun une autre personne ; exergue, ITVRI. — Autre pièce, même face ; rev., Bige, avec cette inscription L. TITVRI ; exergue XI. — L. VALERI FLACCI, homme nu, tenant une épée.

Ces médailles, appelées *Consulaires*, ne reproduisent point, ainsi qu'on l'a reconnu (1) l'effigie ou le nom des consuls sous lesquels elles ont été frappées : ces portraits, ces noms que l'on y voit sont ceux du Triumvir monétaire annuel, chargé de la fabrication, comme dans celles-ci : RVFVS III VIR, EGIV III VIR R. P. C., III VIR VAL. V. ACILIVS, et probablement dans celles-là : Q. CASSIVS, P. CLODIVS M. P. ; ou bien ceux de quelque ancêtre de ce Triumvir, comme peut-être dans celles-ci : M. SCAVRVS AEDILIS, L. IVLI, etc. La plupart, il est vrai, sont consacrées, à la mémoire de personnages qui ont été consuls ; mais elles n'ont point été frappées sous leur consulat : elles l'ont été, soit par eux-mêmes lorsqu'il n'étaient encore que Triumvirs monétaires, soit par quelqu'un de leurs descendants qui l'est devenu, soit encore, plus tard, par les soins des Empereurs (2). Il a donc suffi que l'on y trouva souvent leurs noms pour les appeler *médailles consulaires* ; mais cette dénomination est impropre, puisqu'un grand nombre d'entre elles relatent des noms que l'on recherche vainement dans les *Fastes consulaires*, tels que : P. CLODIVS, C. CONSIDIUS, POMPEIUS RVFVS.

Par conséquent, les médailles consulaires ne font point date certaine.

Nous nous contenterons donc de remarquer que M. Junius Silanus, Cneius Domitius Ahenobarbus, Caius Considius, Caius Memmius, Publius, Clodius et Cains Norbanus, vivaient du temps de Jules César, et que les autres personnages désignés par nos consulaires du Châtelet ont vécu soit bien avant lui, dans des temps où la monnaie d'argent n'existait pas ou commençait à peine d'exister à Rome, soit à une époque postérieure d'un siècle et plus à ce fondateur de l'Empire.

C'est probablement sur de telles considérations

(1) Désobry, Rome au siècle d'Aug., tome 3, page 260 et suivantes.

(2) « Du temps de Trajan, d'Adrien et de Constantin, mais de Trajan surtout, on restitua des monnaies de la République et des premiers empereurs. » (Duchal., *Encyclop. moderne*, v^o *Monnaie*. M. Barthélemy (Revue numismat. 5^e année, p. 194), pense qu'aucune des monnaies où se lit le nom d'une famille romaine n'est antérieure à Jules César.

que M. Phulpin, après avoir trouvé toutes ses médailles consulaires, s'est déterminé à dire (1) : « On ne découvre sur la montagne aucune médaille romaine antérieure à Jules César, tandis que, depuis cet Empereur jusqu'à Julien l'Apostat, exclusivement, on en rencontre un nombre considérable. »

La seconde partie de cette assertion ne mérite pas moins que la première d'être soigneusement étudiée. Elle semble signifier qu'il ne se trouve sur notre montagne aucune médaille de Julien ni de ses successeurs ; mais, en y arrêtant son attention, on voit qu'elle se borne seulement à nous apprendre que les médailles des Empereurs sont très nombreuses au Châtelet jusqu'au règne de Julien exclusivement, sans affirmer qu'il ne s'en trouve aucune ni de ce règne, ni des suivants. Ainsi, la seule conclusion que nous puissions en tirer, c'est qu'à partir des prédécesseurs de Julien, les médailles des Empereurs romains sont très rares au Châtelet.

A l'appui de cette interprétation, nous voyons M. Baudot (2), qui connaissait les médailles de M. l'abbé Phulpin, pour les avoir vues et touchées avec l'attention du savant et, par conséquent avec le sentiment de leur valeur historique, constater dans les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (1829, p. 204 et suiv.), que ces médailles vont jusqu'au règne de Julien, *inclusivement*.

Mais cela me semble encore mieux prouvé par l'existence de deux médailles de billon à l'effigie de Julien, qui font partie de ce médaillier, et surtout par un *Magnus Maximus*, petit bronze que j'y ai rencontré et dont le verdet, remarquablement grisâtre, est encore là, pour prouver aux amateurs qui connaissent les médailles du Châtelet, qu'il n'a pu être trouvé que dans la terre du plateau de la montagne.

Grignon, dans son deuxième catalogue (3), s'arrête à Magnence et Décence ; mais, dans son premier (4), il nous indique de plus M. MAXIMVS AVGustus.... A ces deux *Magnus Maximus* nous avons à en joindre deux autres, également provenant du Châtelet. Ils sont petit bronze, comme celui de M. Phulpin, l'un parfaitement lisible, et servant, par la comparaison, à bien reconnaître l'autre, dont le flacon paraît ne pas s'être assez étendu sous le marteau pour recevoir toute l'empreinte. Ils sont, l'un et l'autre, dans le médaillier de M. Leloup, qui les tient d'un habitant de Fontaines.

(1) Notes archéol., p. 17.

(2) Notes archéol., p. 115 et 117.

(3) Bull. des fouilles, p. 156.

(4) Id., p. 29.

Nous avons de plus, pour rétablir la chaîne entre le tyran Maxime et l'empereur Julien, deux médailles du Châtelet, à l'effigie de Gratien, qui commença de régner dix-sept ans après la mort de celui-ci. L'une, petit bronze, appartient aussi à M. Leloup ; l'autre, en argent, est encore en la possession du sieur Victor Manin, cabaretier à Fontaines, qui, travaillant il y a plusieurs années, comme prestataire, avec les autres ouvriers et sous les yeux de l'autorité locale, à la réparation du chemin vicinal, à mi-côte du Châtelet, sur la rampe orientale, contre l'emplacement du cimetière romain, l'a trouvée avec d'autres monnaies, un vase, une cuillère et autres objets. Celle-ci est d'une parfaite conservation. On lit autour de la tête : D. N. GRATIANUS P. F. AVG, et au revers, VRBS ROMA, à l'exergue LVGPS : la figure de Rome est assise, tenant de la main gauche une haste et de la droite une Victoire.

Enfin, j'ai en ma possession, l'ayant obtenu de M. Gelin, curé actuel de Fontaines, qui l'a reçu d'un de ses paroissiens, à l'offerte, un Valentinien II, prince qui régnait en 392, trois ans avant l'avènement d'Honorius. Elle a pour légende : D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. Le revers montre l'empereur debout, portant de la main gauche la Victoire sur un globe et relevant de la droite une femme couronnée de crêpeaux, prosternée à ses pieds ; autour sont les mots : REPARATIO REIPVB, et à l'exergue des caractères devenus illisibles. Il y a pour moi certitude morale qu'elle provient du Châtelet.

A l'appui de ces rapprochements, viennent les séries de médailles trouvées dans les ruines gallo-romaines de cette partie de la France (1).

Ainsi, sur le plateau de Tarquimpol, l'ancien *Decmagi* (2) « On trouve quelques monnaies des Leuks » et surtout une quantité prodigieuse de monnaies romaines, la plupart en moyen ou petit bronze, dont la série semble s'arrêter à Valentinien II. »

Les ruines de *Solimariaca* (3) fournissent des monnaies de Valentinien I^{er} et de son collègue Flavius Valens.

On trouve à Montsec (4), des Gratien et des Honorius.

(1) Des faits semblables, dus probablement à la même cause que ceux-ci ; se constatent journellement jusque dans les provinces méridionales : « A Aix, ville de fondation romaine, la série numismatique ne remonte guère plus haut qu'Auguste et se termine vers l'année 400 de notre ère (Revue numismat., 1842, p. 68).

(2) M. Baulieu, *Archéol. de la Lorraine*, t. 1, p. 21.

(3) Même volume. p. 222.

(4) M. Denis, *Illustrat. restituée à la montagne de Montsec*, p. 64 et suiv.

A Montéclair (1), près d'Andelot pendant l'hiver de 1849, il a été retiré d'une fouille, sur le versant occidental de la montagne, cent vingt médailles dont les dernières sont de Mayence, de Décence, de Julien, d'Hélène sa femme, de Valentinien 1^{er}, de Gratien, de Théodose-le-Grand et d'Arcadius (1).

Nous avons vu, en recherchant l'ancien nom du Châtelet, que bien avant les fouilles de Grignon, dans le 17^e siècle, on disait, qu'il se trouvait aussi sous nos ruines des médailles d'Arcadius et d'Honorius.

Telles sont donc, jusqu'à présent, les moins anciennes des médailles qui se trouvent sur le Châtelet et dont la présence autorise à croire que, du temps des princes qui les ont fait frapper, y existait encore la ville gallo-romaine.

Quant à l'époque à laquelle cette ville est venue prendre la place de la ville gauloise, personne n'a jamais prétendu que ce fût celle où ont été frappées les plus anciennes des monnaies romaines que l'on y trouve : il est plus rationnel de *présumer* que cette ville y a été établie sous le règne où les valeurs métalliques y ont le plus afflué, d'abord parce qu'on ne bâtit des villes que dans des temps de prospérité et d'opulence, ensuite parce que de tels établissements ne peuvent se faire sans amener avec eux beaucoup d'argent.

Nous allons donc, à l'aide de l'énumération qui va suivre, essayer de comparer entre elles, sous le point de vue de leur nombre respectif, les médailles des différents règnes.

D'autre part, comme l'Aqueduc et le développement de la ville ne peuvent, ainsi que je l'ai déjà fait pressentir (2), appartenir qu'à une époque où les Gaules se trouvaient depuis quelques années, dans un état de tranquillité parfaite, nous répartirons nos médailles en quatre périodes. La première, florissante et paisible, commençant à la pacification par César, ira jusqu'à l'avènement de Galba : la deuxième, plus agitée, comprendra Galba et ses éphémères successeurs jusqu'au règne de Nerva : la troisième, qui fut l'âge d'or de l'Empire, commencera par ce règne pour finir avec Marc-Aurèle : la quatrième nous conduira,

(1) Outre les ruines de son château féodal, Montéclair, vrai nid d'aigle comme le Châtelet, offre aux recherches de l'antiquaire, non seulement des substructions et des médailles de l'époque romaine, mais aussi des monnaies gauloises. Il s'en trouve notamment dans le haut des vignes du versant méridional, où un vigneron nommé François Gauthier en a trouvé plusieurs qu'il possède encore et qui, ayant été coulées, appartiennent à l'époque où l'on a commencé de fabriquer des pièces pleines.

(2) Notice sur Andelot par M. Chezjean, insérée dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*.

(3) Page 269 de cette Revue.

par des règnes plus ou moins agités, jusqu'à la fin de la série. Ces quatre périodes nous offriront ensemble 1308 médailles, savoir: 731 décrites par Grignon, dont 116 en argent et billon et 615 en bronze, et 577 dans le médaillier de M. Phulpin, dont 122 en or, 221 en argent et billon et 234 en bronze.

La première période, qui est de 119 ans, depuis l'an 50 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 68 de notre ère, compte pour l'Empereur Jules César, Auguste, Tibère, Caligula, Claude et Néron. Elle est représentée par 5 médailles en or, y compris un Pompée, ayant ensemble une valeur intrinsèque de 87 fr. 95 c. ; trente en argent représentant 21 francs de notre monnaie, et 134 en bronze, qui ne feraient qu'une valeur métallique d'environ 6 fr. 70 c. : total 169 pièces valant ensemble 115 fr. 65 c. (1) Cela fait pour chaque année une médaille quarante deux centièmes ou une valeur intrinsèque de 97 centimes, savoir, quatre centièmes de médaille en or, 25 en argent et une médaille treize centièmes en bronze.

La deuxième période, qui a duré 31 ans, de l'an 68 à l'an 93, comprend six règnes, savoir, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien, et nous donne 21 médailles en or, dont la valeur intrinsèque est de 369 fr. 39 c. ; 48 en argent représentant 33 fr. 60 c., et 27 en bronze ou 1 fr. 35 centimes, en total 96 médailles représentant une somme totale de 404 fr. 34 c. ; ce qui fait pour chaque année trois médailles dix centièmes ou une valeur métallique de 13 fr. 04 c., dont 67 centièmes de médaille en or, une pièce et 57 centièmes en argent, et 86 centièmes en bronze.

La troisième période, formée de 84 ans, de l'an 96 à l'an 180, a compté pour Empereurs Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, et Marc-Aurèle, dont les cinq règnes offrent 95 pièces d'or représentant 1671 fr. 05 c. ; 91 pièces d'argent ou 63 fr. 70 c., et 267 de bronze ou 13 fr. 35 c. ; en total, 453 pièces ou 1748 fr. 10 c. faisant ensemble 20 fr. 81 c. ou cinq médailles quarante centièmes par an, ou, séparément, 1 pièce et 13 centièmes en or : 1,08 centièmes en argent, et 3,18 centièmes en bronze.

(1) L'*Aureus*, jusqu'à Auguste valait 20 fr. 38 c. de notre monnaie, et 17 fr. 59 centimes sous les règnes suivants. Le denier d'argent, *Denarius*, varie de 71 à 63 grains depuis Auguste jusqu'à Galba et ses successeurs ; et qui nous représente, en valeur intrinsèque, d'abord 82 c. et à la fin 70 : depuis Gordien III jusqu'à l'avènement de Constantin, le dernier fut altéré jusqu'à ne plus être que du cuivre blanchi. L'*As*, unité de la monnaie de cuivre, et pesant primitivement une livre de douze onces, ne valait plus, sous Auguste, que 8 de nos centimes et seulement 5 1/2 à partir de Galba : il avait pour fractions le *Semis*, le *Quincunx*, etc. et pour double le *Dupondius* (Désobry, *Rome au siècle d'Aug.*, t. 2, p. 259 et 263 ; *Encyclopéd. moderne* ¹⁵ *As et Monnaie*.)

La quatrième période, composée de 227 ans, de l'an 180 jusqu'à l'invasion de l'an 407, ira jusqu'aux premières années du règne d'Honorius. Elle offre en or une seule pièce ou 17 fr. 59 c. ; en argent et billon 168 qui représentent, en leur supposant autant de valeur que celles des règnes précédents, 117 fr. 50 c., et en bronze 421, notamment 118 du règne du Grand Constantin, cinq de Constantin fils, 24 de Constantin, 29 de Constantin 76 de Magnence et 21 de Décence, ayant toutes ensemble une valeur intrinsèque de moins de 21 francs ; ce qui fait seulement un total de 156 fr. 19, représentés par 590 médailles, offrant pour chaque année une valeur métallique de 63 centimes, consistant en deux médailles soixante centièmes, savoir, moins de cinq millièmes pour l'or, 74 centièmes pour l'argent, et 1 pièce 855 millièmes pour le bronze.

Il est à remarquer que, pour les trois premières de ces périodes, il n'a pu être tenu compte de beaucoup de médailles en bronze, leur état de dégradation, suite naturelle du long usage, n'ayant pas permis de les classer.

La plus riche des quatre périodes est donc incontestablement la troisième, celle des Antonius : elle compte par an plus de deux fois autant de pièces que la quatrième, une fois et deux tiers autant que la seconde et près de quatre fois autant que la première et, si l'on considère seulement la valeur intrinsèque des médailles, elle est plus d'une fois et deux tiers au-dessus de la seconde, vingt et une fois au-dessus de la première et trente fois au-dessus de la quatrième.

Certainement, je ne prétends pas offrir ces appréciations comme l'exacte expression de la vérité : si mes calculs sont justes, je ne puis affirmer que les bases le soient autant. Je reconnais au contraire qu'elles peuvent et doivent avoir été plus ou moins viciées, d'abord par le caprice des fouilles et le hasard des découvertes ; puis par l'omission des médailles frustes et de celles que l'on n'a pas assez étudiées, et encore par l'abandon, la vente ou l'échange de plusieurs d'entre elles, qui sont ainsi sorties du médaillier de M. Phulpin (1), en permettant à quelques autres de s'y introduire, sans que l'on puisse aujourd'hui bien distinguer l'origine. J'ai voulu seulement réunir, comme pouvant nous apporter quelque lumière nouvelle, ce double élément d'investigation à nos autres moyens de découvrir la vérité.

Il n'est point dans mon plan de faire connaître la valeur conventionnelle et artistique de toutes ces médailles : mais je puis affirmer et le monde savant sait

(1) Notes archéol., p. 43 et 74.

déjà que plusieurs d'entre elles (1) sont infiniment précieuses.

POTHIER.

(A suivre.)

(1) On sait, et M. Phulpin me l'a dit lui-même, que dix des médailles décrites dans les *Notes archéologiques* ont été par lui vendues pour une somme totale de dix mille francs, dont 3400 fr. pour la seule IVLIA AVGVSTa DIVI TITI *Filia*, achetée par M. Rousseau, alors conservateur des médailles à la bibliothèque du roi.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE JOINVILLE,

(Suite.)

Procès-verbal contenant l'inventaire de l'église St-Laurent.

Ce jour d'huidix-neuf août 1790, huit heures du matin, en exécution et au désir des décrets de l'assemblée nationale des 14 et 20 avril dernier, sanctionnés par le roi le 22 du même mois, et de l'article 8 des lettres patentes du roi données à Paris, le 23 juin dernier sur le décret du 18 du même mois, Nous Pierre Rozet, Pierre-Jacques Boulland, Mathieu Mallebranche, et Etienne Bourgoïn, tous administrateurs du directoire de district de Joinville, nous sommes transportés avec Louis-Joseph Denayer, procureur syndic du même district, assisté de Nicolas Greslot, secrétaire greffier, à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Laurent au château de Joinville et nous étant rendus dans la chambre du Chapitre, nous y avons trouvé MM. Joseph Ledeschault, prêtre, doyen, chanoine et curé, Claude Petitjean, Nicolas Dosne, François-Thomas Blugot, Etienne Ganthois, prêtres chanoines de ladite collégiale et François-Antoine Petitjean, chanoine honoraire et curé de Joinville; lesquels nous ont déclaré que trois de Messieurs étaient absents pour cause de maladie, savoir: François-Louis Valdruche, Louis Paillette et Nicolas Huraut. Se sont aussi présentés MM. Louis Devilliers et Pierre-Henry Cornet, tous deux chanoines semi-prebendiés de ladite collégiale.

Et ayant exposé à Messieurs le sujet de notre transport ils nous ont unanimement répondu qu'ils adhéraient avec respect et soumission aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi, et qu'ils étaient prêts à nous faciliter les opérations que nos fonctions exigeaient de nous.

En conséquence nous avons calculé et fait le relevé des registres et comptes de régie dudit Chapitre, qui nous ont été représentés par M. Petitjean, trésorier receveur, duquel calcul il est résulté que les revenus en grains dudit Chapitre sont de 897 boisseaux de blé et de 683 boisseaux d'avoine, mesure de Joinville. En argent de 10,118 livres 19 sols; et

en dixmes de 549 boisseaux et demi de froment, 602 d'avoine, même mesure, et de 8,606 livres 13 sols en argent. Messieurs nous ont en outre déclaré qu'ils exploitent 181 journées de vignes et qu'ils ont tant à Chancenay qu'à Bayard et Dommartin 635 arpents 81 perches de bois, dont 163 arpents 68 perches en réserve et le surplus en coupes réglées.

Ces opérations faites, nous avons procédé à l'inventaire des meubles et effets mobiliers, titres et papiers ainsi qu'il suit: après que lesdits chanoines nous ont observé que les revenus en grains ont pour échéance la Saint-Martin et les revenus en argent la même échéance. Pour les fermages, excepté ceux de Chancenay, dont les échéances sont la Saint-Jean et Noël, excepté encore les redevances et contrats sur différents particuliers, dont les échéances sont à différentes époques.

Premièrement, nous avons trouvé dans la sacristie trois calices d'argent avec leurs patènes et un autre de vermeil aussi avec la patène, — deux ciboires, — un ostensor doré, — deux encensoirs en argent, — une navette, — deux croix, — un plat et deux burettes, le tout en argent et pesant environ 54 marcs.

Un ornement rouge complet broché en or fin, — un ornement blanc aussi complet fond damas broché en or et argent — un ornement noir complet en velours de Gênes, — un ornement complet en velours rouge, — un ornement complet en velours vert, — deux ornements blancs de damas, — deux ornements complets de velours violet, — deux tuniques de velours rouge ciselé, — une tunique et une chape de damas blanc, — quatre pans pour garnir le dais, d'étoffe brochée en or avec galons et franges aussi d'or fin.

Dans un buffet partagé en trois cases se trouvent: dans la première quinze douzaines de purificatoires, deux douzaines de corporaux, une douzaine de lavabo, trois douzaines de bandes d'étole, quatre douzaines de nappes d'autel tant fines que grosses, cinq surplis et trois rochets, huit autres surplis, douze rochets et douze aubes pour les enfants de chœur.

Dans la seconde case se trouve l'argenterie ci-dessus désignée. Dans la troisième, quatorze chasubles de toutes couleurs mises à la réforme.

Dans ladite chambre se trouvent sept tableaux, une petite table servant de bureau, une fontaine, quatre paires de burettes, un plat, le tout d'étain; un dais d'étoffe brochée en or fin.

Passés ensuite dans une autre chambre appelée chauffoir, nous y avons trouvé, une douzaine et demie de chaises tant vieilles que neuves, un feu complet, deux grandes armoires en placards dans lesquelles se sont trouvées: deux chappes de damas violet, une de damas rouge, deux ornements de velours noir, deux chapes de velours ciselé fond or, galons et franges aussi or fin; quatre chasubles de damas le tout mis à la réforme; 22 aunes de damas violet, 9 aunes de damas fond vert broché, en or et en argent, le tout en pièce et destiné à faire un ornement complet, et en outre seize aunes de damas noir, aussi en pièce.

Passés ensuite à l'église, au sanctuaire il s'y est trouvé un autel tout en cuivre portant 25 pieds de haut, 8 de large et un pouce et demi d'épaisseur; un aigle aussi en cuivre servant de pupitre, de cinq pieds et demi de haut y compris la colonne en cuivre qui lui sert de support. Une statue aussi en cuivre servant de pupitre, portant trois pieds et demi de haut. Une banquettes de sept pieds de long couverte de velours d'Utrecht cramoyé. Un mausolée en pierre (1) recouvert d'une table de marbre noir de sept pieds de long, trois pieds et demi de large et quatre pouces d'épaisseur, sur laquelle sont

(1) Tombeau de Ferri II de Lorraine et de sa femme Yolande d'Anjou, reine de Sicile.